

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 5-251-1917 rapportant les dispositions de l'arrêté du 24 février 1916 en ce qui concerne la sortie des graines & ensemencher légumineuses, graminées fourragères et autres y compris la jarosse.

n° 5-251-1917

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
4 mai 1917

Numéro JO
n° 251 du 30/09/1917

Date du numéro
30 septembre 1917

VISAS

Le ministre des colonies, Vu le décret du 9 mars 1915; portant prohibitions de sortie

Vu l'arrêté ministériel du 24 février 1915

Vu l'arrêté du ministre des finances du 18 avril 1917.

TEXTE INTÉGRAL

Article unique.- Sont rapportées dispositions de l'arrêté susvisé du 24 février 1917 en ce qui concerne la sortie des graines à ensemencher, légumineuses, graminées, fourragères et autres y compris la jarosse.

MAGINOT.